

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate
CP-30-04-2024(289)

ZONE AGRICOLE
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST MET DE L'AVANT
SON NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Clermont, le 30 avril 2024 – En janvier 2023, la MRC de Charlevoix-Est amorçait la révision de son *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA), lequel était arrivé à l'échéance de sa période de validité depuis 2022. Rappelons qu'un PDZA consiste en un document de planification visant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles, et d'une façon plus large, de son secteur agroalimentaire. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agroalimentaires jugées comme prioritaires et porteuses pour l'ensemble de la région. Ce document de référence est réalisé par les MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

Préalablement à la révision du plan d'action inclus dans le nouveau PDZA, qui prend effet dès maintenant et qui sera effectif jusqu'en 2028, un bilan des réalisations concrétisées au cours du précédent exercice de cinq ans a été dressé. Ce dernier fait ressortir plusieurs initiatives menées sur le territoire, réalisées dans la foulée du premier PDZA (2012-2017) et du PDZA de deuxième génération (2017-2022). Le PDZA 2024 inclut également un plan d'action révisé qui met en lumière les priorités régionales entourant l'agriculture et l'agroalimentaire, en cohésion avec les défis et enjeux actuels, tels que décrits par l'ensemble des intervenants œuvrant dans ce créneau qui ont été sondés au cours des derniers mois.

« Le secteur agroalimentaire constitue un maillon de grande importance au cœur de l'économie de la MRC de Charlevoix-Est. Dans une optique d'encadrement du développement de ce secteur d'activité, il est impératif de se doter d'un outil de référence qui est fidèle aux réalités actuelles du secteur. Ainsi, la révision du *Plan de développement de la zone agricole* se veut l'aboutissement d'une réflexion concertée visant à s'assurer que les actions et orientations prioritaires sont en cohérence avec les enjeux réels vécus par les producteurs et agrotransformateurs du territoire », soutient M^{me} Odile Comeau, préfet de la MRC de Charlevoix-Est.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

- 30 -

Source :

Caroline Dion
Directrice générale adjointe
Directrice de la sécurité publique
et des communications
caroline.dion@mrccharlevoixest.ca
418 439-3947, poste 5003